



XIII^{èmes} ASSISES DES PETITES VILLES 28 et 29 mai 2010

RESOLUTION FINALE

Les maires des petites villes, réunis à Joigny les 27 et 28 mai 2010, ont tenu leurs Assises **dans un contexte de crise économique et financière profonde** qui n'est pas sans conséquence pour les collectivités locales, tandis que l'Assemblée nationale débat actuellement du projet de loi portant réforme des collectivités territoriales.

Les Assises des petites villes ont donc été marquées par l'inquiétude que suscitent l'ampleur et la durée de la crise économique mais aussi par certains aspects des réformes voulues par le gouvernement concernant les collectivités locales.

- Finances locales

Après une année de croissance négative en 2009 et atone au cours des premiers mois de l'année 2010, et alors que la situation de l'emploi s'est fortement dégradée, le Congrès a constaté que **les collectivités locales ont joué pleinement leur rôle d'amortisseur** et ont contribué fortement au plan de relance voulu par le gouvernement, évitant ainsi à notre pays une récession plus grave. L'APVF rappelle à cet effet :

- que les collectivités locales assurent à elles seules près de **75% de l'investissement public** et qu'il serait déraisonnable de réduire les moyens de l'action publique locale, élément moteur de la reprise de la croissance et donc de l'emploi. Dans cette optique, les élus de l'APVF expriment leurs **vives inquiétudes quant à l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités**, et tout particulièrement l'annonce récente du gel en valeur des dotations de l'Etat pour 3 années sans tenir compte de l'inflation ;
- en 2009, **de nombreuses communes ont, à nouveau, vu leurs dotations diminuer** et ont été confrontées à un choix difficile entre la réduction de leurs investissements et une augmentation de la fiscalité locale ;
- les collectivités territoriales doivent faire face à une détérioration de la situation économique et sociale de leur population, qui génère des demandes accrues de services et de soutien.

Le Congrès de l'APVF demande donc à l'Etat de cesser le discours contradictoire consistant d'un côté à fustiger la prétendue propension à dépenser des élus locaux et d'un autre à inciter à faire encore plus dans le cadre du plan de relance et en leur transférant de plus en plus des charges nouvelles.

Profondément conscients de l'ampleur et de la gravité des déficits publics dans notre pays, les élus de l'APVF rappellent cependant que les collectivités locales ne portent pas de responsabilité effective dans cette dégradation. Sur le plan financier, les collectivités territoriales apparaissent en effet dans une situation nettement plus saine que celle de l'Etat pour au moins trois raisons :

- le niveau de leur endettement est modéré, les budgets locaux devant être **votés en équilibre** au sens de la comptabilité publique ;
- elles ont été capables de réduire le montant de leur dette financière sept années de suite à partir de 1996, tout en conservant un niveau élevé d'investissement ;
- leur dette, contrairement à celle de l'Etat, vise à financer des biens durables et non des dépenses de fonctionnement et de transfert ». De plus, comme l'a souligné le **rapport Balladur**, de cette hausse des dépenses locales, *« il en est incontestablement résulté une amélioration des services rendus à la population ».*

Dans l'immense majorité des communes, une gestion rigoureuse des deniers publics a été engagée ces dernières années et les élus des petites villes sont prêts à apporter **toute leur contribution à la nécessaire maîtrise de la dépense publique locale**. Dans cette perspective, les élus de l'APVF demandent :

- **une évaluation systématique de l'impact sur les dépenses locales des différentes normes** qui sont imposées par l'Etat et l'UE aux collectivités locales, dans les domaines, par exemple, de l'accessibilité des bâtiments ou des normes thermiques. Dans ce cadre, l'APVF souhaite l'élargissement du champ de compétences de la Commission consultative d'évaluation des normes ainsi qu'un changement de mentalité des administrations d'Etat qui trop souvent ont une conception rigide et mécanique de l'application de décrets forts coûteux pour les finances locales ;
- **la fin des transferts de charge « insidieux »** aux collectivités, comme c'est le cas notamment dans les domaines des passeports biométriques, le maintien de l'ordre public ou la petite enfance.

Les élus de l'APVF ont pris acte de la suppression de la taxe professionnelle. En accord avec les autres associations d'élus, l'APVF a toujours plaidé pour que la taxe professionnelle soit remplacée par un **impôt économique, local, et dynamique**. Or, le dispositif finalement retenu pêche sur deux aspects : non seulement les communes et leur EPCI ont perdu une partie de leur pouvoir de vote sur les taux mais surtout on a assisté à un transfert de charges à hauteur de 6 milliards des entreprises vers les ménages. **Le Congrès formule le vœu, qu'à l'occasion des clauses de revoyure, des précisions soient adoptées en matière d'évolution du Fonds national de garantie individuelle des ressources et sur les conditions d'évolution des tarifs d'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux.** Ces précisions sont d'autant plus nécessaires que les élus s'interrogent sur le dynamisme de l'assiette retenue pour le calcul de la cotisation sur la valeur ajoutée, qui était censée compenser le manque à gagner fiscal subi par les collectivités après la suppression de la taxe professionnelle.

Les élus de l'APVF considèrent comme **prioritaire la mise en chantier de la révision des valeurs locatives et la réforme des mécanismes de péréquation**. Les réformes profondes de notre fiscalité locale, unanimement jugée injuste et archaïque, devront privilégier la péréquation et donc commencer par la réforme des valeurs locatives. L'APVF demande ainsi :

- au gouvernement de se saisir rapidement de ce dossier essentiel pour améliorer la justice fiscale et l'équité devant la charge de l'impôt. A ce titre, le renforcement de la performance et de la lisibilité des instruments de péréquation est devenue une nécessité qui passe notamment par une meilleure prise en compte de la capacité contributive de la population et par une meilleure compensation des charges de centralité assurées par les petites villes ;
- que la péréquation « verticale », distribuée au niveau national, soit privilégiée, sur la base de critères renouvelés, à la définition desquels l'APVF souhaite être associée ;
- que soit mené un **audit approfondi de l'intercommunalité**, et tout particulièrement de son bilan péréquateur en matière de redistribution et d'amélioration des services dans les communes ;
- **un profond changement de culture dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales**. Il convient de rétablir de véritables relations de confiance entre l'Etat et les collectivités. L'APVF appelle, à ce titre, à une transformation du fonctionnement des Conférences nationales des finances publiques et de la Conférence des exécutifs avec l'instauration de véritables groupes de travail associant les élus. Cette Conférence des exécutifs devrait être réunie chaque année au printemps, afin que les grands arbitrages du Gouvernement en matière de finances locales fassent l'objet d'une réelle concertation, en amont de la préparation du projet de loi de finances.

- **Réforme territoriale**

Notre Congrès est réuni alors que l'Assemblée nationale débat du texte de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales. Le Congrès a rappelé certaines inquiétudes et réticences qu'inspire le texte de loi aux élus des petites villes :

- **l'APVF regrette que ce texte ne conduise pas à une nouvelle avancée de la décentralisation** et n'améliore pas la lisibilité de notre système d'administration territoriale en créant notamment au moins trois nouvelles structures. L'APVF appelle en priorité à une clarification de la répartition des compétences, principalement entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- en matière de cofinancements, l'APVF demande avec insistance que les petites villes continuent de bénéficier pour la réalisation de leurs projets et de leurs investissements des soutiens financiers du département, de la région, de l'Etat et de l'Europe. **Les petites villes défendent la liberté de pouvoir s'adresser à l'ensemble de leurs partenaires, au nom de la libre administration des collectivités territoriales, de la solidarité territoriale et de la nécessité de relancer notre économie par des projets publics structurants**. Elles appellent en conséquence le

Parlement à modifier le projet de loi du Gouvernement qui, s'il était conservé en l'état, rendrait impossible la poursuite de l'exercice de la solidarité territoriale.

- en matière d'intercommunalité, l'APVF rappelle que les petites villes ont été pionnières en matière de coopération et estime que **l'intercommunalité peut encore progresser tout en demeurant une démarche politique concertée** entre les communes qui la composent. Les métropoles doivent rester des structures de coopération intercommunale et non des structures supra communales. Les transferts de compétences ne doivent s'opérer que dans les domaines où l'intercommunalité, et notamment la métropole, est mieux à même d'intervenir que les communes membres. De même, dans le cadre de la rationalisation de la carte intercommunale prévue par le projet de loi, l'APVF refuse que le préfet se voie attribuer un « blanc-seing » : l'évolution des périmètres doit relever d'une décision majoritaire des communes concernées par le projet de périmètre, représentant la majorité de la population. La pertinence du projet est primordiale. La taille des intercommunalités ne sera jamais un critère de performance.

- **Europe**

L'APVF considère que les objectifs fixés au niveau européen **ne peuvent être atteints sans la participation des élus locaux** dans la mise en œuvre des politiques publiques. De ce fait, elle estime que **la stratégie UE2020**, qui succède à la Stratégie de Lisbonne, **doit associer directement les autorités locales à tous ses stades**. L'APVF regrette que la Commission n'ait pas saisi l'occasion pour sécuriser le fonctionnement des services publics, mais salue néanmoins la décision de **rééquilibrer la stratégie en renforçant les volets social et environnemental**, et de reconnaître **l'importance de la contribution de la politique de cohésion** aux objectifs de l'Union,

L'APVF défend une **politique de cohésion européenne à multi-niveaux** qui implique les Institutions européennes, les Etats, les régions et les villes. Elle considère indispensable que la politique régionale continue à **bénéficier à l'ensemble des régions européennes** sur la période 2014-2020, afin que les petites villes puissent, elles aussi, bénéficier d'un **soutien renforcé face aux défis du développement durable, de l'innovation et de l'emploi**.

- **Aménagement du territoire**

Enfin, l'APVF tient une nouvelle fois à réaffirmer le rôle et la place des petites villes sur l'échiquier territorial :

- elle rappelle que **l'aménagement du territoire constitue une des responsabilités majeures de l'Etat**. A ce titre, les élus des petites villes constatent la poursuite des restructurations dans les services publics qui continuent de toucher principalement les petites villes, alors même que ces dernières représentent avec leurs bassins de vie 60 % de la population française. Après des décisions souvent brutales, prises sans concertation avec les élus, dans le domaine des commissariats de police, de la Banque de France, de la carte militaire et l'an dernier de la carte judiciaire, le devenir des petites structures hospitalières les alertent particulièrement. A ce titre, l'APVF demande instamment au gouvernement **d'affirmer avec force et netteté le rôle incontournable des petits hôpitaux** comme composante indispensable de l'offre de soins globale et d'y affecter les moyens nécessaires ;

- elle réitère également sa proposition de création d'un **socle de services publics** dans les territoires les plus fragiles.

Les élus de l'APVF s'inquiètent enfin fortement des conséquences de la fragilité des finances des départements et de la réduction des marges de manœuvres financières des régions suite à la réforme territoriale et à la suppression de la taxe professionnelle. Les petites villes expriment ainsi à nouveau leur entière solidarité aux départements et aux régions afin que ces derniers soient en capacité de continuer à assurer leur mission d'animation et de solidarité entre les territoires.

L'APVF réaffirme en conclusion de ses Assises son entière disponibilité ainsi que sa légitimité à participer à toute action de concertation que le gouvernement doit impérativement mettre en place sur toutes ces questions décisives pour l'avenir des territoires. Acteurs majeurs du développement économique et pôles de référence pour la population, les petites villes veulent pouvoir continuer à agir pour le dynamisme et l'aménagement équilibré du territoire.

Joigny, le 28 mai 2010